Prénoms :

ct

Nejo 24 mars 1899

a Louin St Louin
département de Deux-Sevres

canton de JE Loup département d Deux-Serve

Profession de meunier

et de Grenneau Clement domiciliés à Louis alexand canton-de Je Louis

département d Deux-Sèvres

Marié le

alors domiciliée à département d

(Voir mariage contracté sous les drapeaux, page 2)

Jeune soldat (1) Appelé bon pour le service armé de la classe de 19 , de la ambdivisión d PARTHENAY canton d

ou Engagé

, département d

A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19 _____, de la subdivision canton d

Passé du service (2) ar décision d (3)

dans le service (2)

an

, le

en date du

Numéro au registre matricule du recrutement. Partie de la liste du recrutement cantonal. Numéro de la liste matricule.

19

Signalement

Renseignements physionomiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 66

Taille rectifiée : 1 m.

Marques particulières :

Year : marrons

Chevenx :

Front: Lan

Visage : ova

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire,

(4) Armé os auxiliaire, suivant le cas.

B) Conseil de revision ou Commission de réforme.

appele service armi Incorpore au 185: 8 Infie à compter du . arrivé ou corps le 17x 1 1914 et soldat de 2° classe le dit jour. Passe au 408 R d'Infile le 21 mars, 1015. Incorport au 408 ko d'Infie à compter du 2 1 mais 1816. arrive au corps et soldat de le classe ledis jour Sorti en renfort ou 66° Règ Jugie le 30 mais 316 Incorpore ou , 66 Reg Inf a comp ber du 30 mai 1916. arrive au eorges et sol dat de 2º classe le dit jour. Classe servano; Decision de la Commission de réforme de lous du 23 mars 1317. Offecte LIKRO le 1 er avril 1912 Maintenus service ausciliaire pou la Coma de Reforme de lours en date du 3 quillet 1917 - la 41° Ci le 1. Juillet 1918 CA Charie and 13.6 on some chargeque Rapple au J-C-P-92 à l'Ele Rouchad le 22 mars 1940. 31. eie Dirigé sur le C.T. M 5/9 à chatelleren le 12.4.40 Rayé des entroles le 13-4-40. fiche de den biliration signe a Golfwy 8. Juillet 19ho

Il est expressément recommandé aux réservistes se rendant à l'étranger de ne pas communiquer le présent fascicule, ainsi que le livret individuel qui le contient, aux autorités étrangères.

Le présent fascicule ne doit être communiqué que sur réquisition des autorités militaires, judiciaires ou civiles françaises.

· southly

Classe de recrutement : 1915

Numéro au registre

à la liste matrioule.

Modèle nº 56: Art. 220 de l'Instruction ministérielle du 29 juillet 1926.

N° 96 de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION.

(Modèle Z.)

A. RÉGION.	Classe de mobilisation :	Bureau de recrutement
Nom et prénoms.	Jules	
Né le _ fh mo	11 11 , à	Marie
Profession :	Meunier	
Grade : (1) 2 el	alse Service	Auxiliaire
Domicilié à	nui	44404444343434344444444444444444444444
Canton d		
Département d	DEUX-SEVR	ES
	osition « sans Affec	
	, / e	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

VOIR L'ORDRE POUR LE CAS DE MOBILISATION PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

(1) Porter sur cette ligne le mention «Service «uxiliaire» pour les hommes appar-

Kremlin. Becelie d'une Engine Thomas.

20/d. sp. bleu 711-J. 32767-1934.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SERVICE GÉNÉRAL

PENSIONS, SECOURS, RENSEIGNEMENTS AUX FAMILLES, ÉTAT CIVIL, SUCCESSIONS MILITAIRES.

1º BUREAU.

PENSIONS ET GRATIFICATION POUR INFIRMITÉS.

Numéro de la pension au contrôle général du Ministère de la Guerre (7º série) :

NOM GRADE.

En congé

dans ses foyers.

POSITION la date de la liq idation

DOMICH.B

[93589]

1554-686 B-1910.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

110386

NOTIFICATION

d'un décret portant concession d'une pension militaire de retraite à titre de blessures ou infirmités.

30 DEC 1920 191

Le Sous-Secrétaire d'État fait connaître au militaire dénommé ci-contre que par décret en date de ce jour, qui sera prochainement inséré au Journal officiel, conformément à la loi de finances du 25 mars 1917, il lui est accordé, en vertu de la loi du 31 mars 1919, une pension DEFINITIVE montant à Jouit cent quarante laquelle sera inscrite au Trésor public avec jouissance du,

Mars 1917, sons réserve des règles relatives au camul rappelées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1919.

La liquidation de cette pension a subi les revisions légales du Ministère des Finances et du Conseil l'État. Néanmoins le droit de recours reste ouvert à l'intéressé dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1919 (Titre IV reproduit ci-contre).

Pour le Sous-Secrétaire d'État et par délégation :

Pour l'Intendant Général. Directeur du Service Général des Pensions,

Le Sous-Directeur, Chef du 1er Service,

Claume

RENSEIGNEMENTS.

L'extrait d'inscription de cette pension au Trésor public parviendra à l'intéressé par la voie du sous-intendant militaire du département où il a déclaré vouloir établir son domicile.

C'est en effet à ce fonctionnaire que le certificat d'inscription au Trésor public de sa pension sera ultérieurement envoyé. Le pensionné sera avisé de la date à laquelle cet envoi aura été effectué.

Nota. — Cette pièce ne pourra être adressée au sous-intendant militaire que deux mois environ après la date du décret de concession, temps nécessaire au Ministère des Finances pour l'établissement du titre de pension.

Il est inutile de la réclamer à ce fonctionnaire avant l'expiration de ce délai, et de recourir, pour en accélérer l'expédition, à l'intervention de

Toutefois, pour éviter tout retard dans l'envoi et la remise du titre de la pension, il est nécessaire de faire connaître immédiatement au Ministre et au Sous-Intendant militaire chargé du service des pensions dans le département, le lieu de résidence, s'il n'est pas le même que celui indiqué sur la présente lettre.

Si, après la réception de son certificat d'inscription, le titulaire de la pension avait l'intention d'en toucher les arrérages dans un autre département

NOTIFICATION DES BASES DE LA LIQUIDATION DE LA PENSION.

	NATURE ET DESCL	PTION DE L'INFIRANCÉ.	work the
			Tall the same of t
	le) Parte de la pholone		
dans le con halanges d	l.) Perte de la phalange tinuité de la 2. phalange n médius:	de l'index, perte des	deux dernières
	po' ' éger trouble des fois vibrations, obscurisé r	etions respiratoires, s	submati 66 , di-
minution de	s victations, obscuri-e re	piratoire a la base du	poumon arolt
		*	
parameter and the same of the	V PERSON		
	GRADE SUB LEQUEL 1	A PENSION A ÉTÉ RÉGLÉE.	
A	Del. 1.		
à la pension	bire du grade de Coldat		Impétrant a droit
		Table Condition of the	
	FIXATION DU TA	UX.	PRANCE CLASSINES.
Pension de re	traite pour blessure ou infirmité (840
	Article 10 de la loi		
	Article 12 de la loi		
Majorations.	To	TML	840
	Article 13 de la loi	1 Say in a.	105
			915
	To	TAL GÉNÉRAL	77
	Véairié:		rtifié conforme :
94	e Sous-Chef,	PLe Liqu	idateur,
	Figues .	Jot	ing